

Arrêté du 10 mai 2012 portant nomination d'un fonctionnaire en qualité de régisseuse d'avances et de recettes auprès de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse du Sud-Est
NOR : JUSF1224865A

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés,

Vu l'arrêté du 31 juillet 2003 autorisant le garde des sceaux, ministre de la justice à créer des régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 modifié, relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'arrêté du 10 décembre 2003 portant institution de régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 19 août 2011 portant modification de l'arrêté du 10 décembre 2003 portant institution de régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 1er juin 2010 portant règlement de comptabilité du ministère de la justice et des libertés pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

Vu la demande JPC/MRC N°384 du 7 mai 2012 de la directrice interrégionale Sud-Est ;

ARRÊTE

Article 1

Madame Marie-Josée TORACCA, attachée, auprès de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse du Sud-Est est nommée régisseuse d'avances et de recettes auprès de ladite direction.

Article 2

L'arrêté du 30 décembre 2008 portant nomination de M. Jean-Pierre CARLE en qualité de régisseur d'avances et de recettes auprès de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse du Sud-Est est abrogé.

Article 3

Mme Olfa YOUNES, agent contractuel, auprès de la direction de la protection de la jeunesse du Sud-Est est nommée régisseuse suppléante,

Article 4

Le directeur de la protection judiciaire de la jeunesse est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et notifié par la directrice interrégionale Sud-Est en sa qualité d'ordonnateur secondaire délégué au comptable assignataire.

Fait le 10 mai 2012.

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés et par délégation,
La chef de bureau de l'allocation des moyens par intérim,

Aurore CHENU